

Communiqué de presse

Montpellier, Toulouse, le 25 avril 2023

- Commission Permanente -

Une nouvelle étape de franchie pour la signature régionale *Fabriqué en Occitanie* avec l'adoption de la charte d'engagement

Réunis en commission permanente le vendredi 21 avril, les élus régionaux ont voté la mise en place d'une charte d'engagement à destination des entreprises souhaitant bénéficier de la signature régionale 'Fabriqué en Occitanie'. Lancée en 2021, cette signature s'inscrit dans la continuité de la stratégie régionale de promotion des entreprises et productions locales menée par la Région Occitanie depuis plusieurs années, en réponse aux aspirations des consommateurs et des marques de trouver et proposer de plus en plus de produits porteurs de sens, locaux, et traçables.

« La Région mène depuis plusieurs années une politique volontariste en faveur du 'consommer local', en soutien aux producteurs et à l'emploi sur tous les territoires. Que ce soit à travers notre marque Sud de France ou encore le lancement de l'ARIS pour (re)localiser les activités et défendre notre souveraineté, nous faisons vivre notre économie et nos savoir-faire. Avec la signature régionale 'Fabriqué en Occitanie', nous poursuivons cette stratégie, en offrant une plus grande visibilité aux produits manufacturés par nos entreprises. L'adoption de de la charte d'engagement est une nouvelle étape de franchie dans notre combat pour valoriser les savoir-faire régionaux, permettre leur transmission, et mettre en lumière le travail des hommes et des femmes qui participent à la création de valeur marchande, culturelle et intellectuelle. J'appelle tous nos concitoyens, quel que soit leur territoire de vie, à faire preuve en tant que consommateurs de patriotisme économique en achetant du Fabriqué en Occitanie. Plus que jamais, nos emplettes sont nos emplois!» a déclaré Carole Delga, présidente de la Région Occitanie.

Avec la signature 'Fabriqué en Occitanie', la Région souhaite proposer un outil fédérateur permettant de faciliter le repérage des entreprises représentatives d'un savoir-faire régional. Elle s'adresse notamment à 5 grands secteurs bien représentés en Occitanie et ainsi rassemblés : cosmétique, beauté et bienêtre ; artisanat d'art ; mode et accessoires ; objets d'aménagement d'intérieur - décoration – bricolage : mobilités

Cette démarche régionale monte actuellement en puissance et vient de franchir une nouvelle étape avec la mise en place d'une charte d'engagement, qui vise à encadrer l'utilisation de la signature régionale et qui précise, entre autres, les points suivants :

- les produits éligibles (voir secteurs ci-dessus)
- les critères d'identification du savoir-faire régional ;
- le respect des réglementations ;
- le processus d'habilitation et la création d'un comité d'agrément -composé de représentants de la Région Occitanie, de la Chambre de Métiers et de l'Artisanat d'Occitanie et de la Chambre de Commerce et d'Industrie pour l'analyse des demandes d'adhésion ;
- les engagements à respecter par les entreprises bénéficiaires ;
- les outils de promotion de la signature régionale et des entreprises utilisatrices.

Salon du Made In France 2023 : L'Occitanie invitée d'honneur

Le Salon du Made in France -MIF Expo- est le grand rendez-vous annuel des professionnels et des consommateurs qui souhaitent acheter des produits fabriqués en France.

L'Occitanie sera l'invitée d'honneur de l'édition 2023, qui se tiendra à Paris du 9 au 12 novembre.

+ d'infos: https://www.mifexpo.fr/infos-pratiques-paris-2023/

Contact presse :

Service Presse: service.presse@laregion.fr - @presseoccitanie
Toulouse: 05 61 33 53 49 / 52 75 - Montpellier: 04 67 22 81 31